



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

francophonie

Question écrite n° 132428

Texte de la question

M. Hervé Gaymard appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les difficultés que connaissent les libraires francophones d'Égypte. La révolution égyptienne avait déjà entraîné vingt jours de fermeture des librairies au début de l'année 2011. Depuis un an, les libraires font face à une situation extrêmement compliquée et très défavorable au développement de leur activité commerciale. Durant toute cette période, ils ont continué à travailler, à honorer leurs échéances, et ce malgré une baisse de 50 % des garanties de la Coface durant l'été. Le 21 mars 2012, tous les libraires francophones d'Égypte ont été informés par la Centrale de l'édition de la suppression totale des garanties Coface sur l'Égypte, effective pour les libraires à compter du 9 mai. Pour plusieurs raisons, cette décision a été ressentie par les libraires comme le couperet d'une guillotine. Elle intervient en effet un mois avant le début des commandes scolaires qui génèrent plus de 60 % du chiffre d'affaires des libraires ; de ce fait, elle oblige les libraires à payer d'avance sur pro-forma toute commande (transport inclus) qui sera passée en France après le 9 mai. À l'arrivée, les libraires devront également payer comptant les taxes douanières et les frais de dédouanement. Cette décision risque d'être fatale au réseau des libraires francophones d'Égypte. Il est donc nécessaire d'apporter à ces libraires une aide logistique leur permettant de garantir leurs commandes. Il souhaite donc connaître les actions qu'envisage d'entreprendre le Gouvernement afin d'aider ces libraires à assurer le suivi de leur activité commerciale et permettre ainsi la pérennisation du réseau de librairies francophones.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Gaymard](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132428

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2012, page 3215

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)